

Libre-propos

Notre santé dépend de celle des zones humides

L'ENJEU de sécurité sanitaire constitue l'une des expressions les plus douloureusement tangibles de la crise écologique que connaît le continent africain, au point que les Etats africains on en fait une de leurs priorités. C'est pourquoi le titre de cette contribution fait écho à la troisième conférence ministérielle africaine sur la santé et l'environnement qui s'est tenue à Libreville du 6 au 9 novembre dernier. Le Gabon a abrité en 2008 le premier de ces forums ayant donné naissance à la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, au terme de laquelle les pays du continent étaient invités à en prendre compte dans leur politique, les facteurs environnementaux comme risques sanitaires à l'origine de diverses pathologies, auxquelles le continent paye un lourd tribut. Au demeurant, la problématique santé environnement touche à la question des services rendus par les écosystèmes, dont les zones humides. En effet, des zones humides en bonne santé remplissent des fonctions que l'on classe en quatre catégories : les services d'approvisionnement, tels que la nourriture, les fibres végétales, les médicaments ; les services de régulation comme la régulation du climat, des crues ; les services socioculturelles, c'est-à-dire les valeurs culturelles ou religieuses, récréatives, etc. et enfin les services de soutiens qui sont nécessaires à la production des autres services, cycle de l'eau, la formation des sols, etc. Comme on le voit, l'usage des services des zones humides répond autant aux besoins en santé physique et psychique, qu'à la demande en moyens de subsistance de l'homme. A cette aune, les zones humides, représentent l'épicentre de la prévention des maladies liées aux facteurs environnementaux, qualifiée d'« alliance stratégique santé environnement », selon la terminologie de l'OMS. La clé du bien-être humain se trouve également dans l'image de « rein de l'environnement », qui est associée aux zones humides. En effet, les zones humides filtrent et métabolisent les rejets dans la nature, ce qui permet la dépollution de celle-ci et réduit les risques de contamination.

- LE DESTIN DU GABON LIÉ À L'EAU

La leçon à retenir du rapport de l'homme à la nature est que cette dernière n'est pas un décor immuable dans lequel les hommes évoluent indifféremment des autres espèces, mais un réseau complexe de cycles imbriqués les uns dans les autres, qui sont tous essentiels à l'apparition, à l'évolution et à la perpétuation de la vie, y compris la nôtre. Il suffit donc de toucher à un seul élément pour que l'ensemble des chaînes du vivant soit perturbé.

Les zones humides ont la particularité d'avoir donné naissance au premier traité international sur l'environnement. En effet, en 1971 sur les bords de la mer Caspienne en Iran est née la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, couramment appelée convention de Ramsar sur les zones humides. C'est en 1987 que le Gabon dont le destin est indissolublement lié à l'eau, a adhéré à ce traité, qui fait obligation aux Etats parties à consacrer un ou plusieurs sites dédiés à une gestion rationnelle de leurs ressources. Deux millions huit cent mille hectares de notre territoire sont ainsi répertoriés sur la liste des sites Ramsar d'importance internationale.

- RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

Comme la plupart des écosystèmes, les zones humides subissent les impacts négatifs des activités anthropiques. Le passif environnemental des entreprises minières et pétrolières par exemple se lit à travers la dégradation de ces milieux. Le paroxysme dans la destruction d'une zone humide par l'exploitation minière au Gabon est incontestablement le cas de la Moulili à Moanda, qui a accumulé pendant un demi-siècle les rejets de la laverie du minerai de manganèse. Sous la pression conjuguée des pouvoirs publics et des associations de défense de l'environnement, la réhabilitation de ce cours d'eau est intervenue en 2015. Chaque plateforme pétrolière on shore laisse derrière elle un paysage de désolation, au milieu duquel émergent des zones humides en mauvais état. Ce d'autant plus qu'en aval, la qualité des eaux douces se dégrade en même temps que la quantité d'eau disponible diminue. Il est vrai que la remarquable résilience des écosystèmes humides, aidée par un niveau de pluviométrie élevé contribue à vite panser les plaies d'une forêt sempervirente. La capacité de résilience est d'autant plus aisée qu'ici les milieux s'inscrivent dans la « géographie du sous-peuplement » qui caractérise le Gabon. Mais les épanchements d'hydrocarbures elles affectent plus que tout la vie des populations dont les sources d'eau sont altérées. On peut dès lors s'interroger sur la durabilité d'un système de production qui est à l'origine de la dégradation des conditions de vie des populations. La pollution des eaux est devenue une cause autour de laquelle les populations et les associations se rassemblent pour revendiquer un développement durable des territoires. A cet égard, la fourniture d'une eau potable aux communautés riveraines doit figurer en bonne place dans les actions de développement locale qu'exige la responsabilité

sociétale des entreprises.

L'autre facteur qui s'ajoute à ceux déjà évoqués comme source d'altération des zones humides est l'insoutenable incohérence de l'urbanisation, qui porte en elle les germes de destruction de l'environnement. En effet, nos villes où vivent les trois quart de la population engendrent des déséquilibres environnementaux qui mettent à rude épreuve les services rendus par les zones humides. L'occupation de l'espace est notamment responsable de la fragmentation des écosystèmes, laquelle a un impact sur les fonctions de régulation des zones humides. C'est en particulier le cas des projets immobiliers qui provoquent des ruptures dans les continuités écologiques, d'où la recrudescence des inondations à chaque épisode pluvieux. Dans beaucoup de cités d'Afrique noire, l'état des zones humides traduit l'opposition entre ville planifiée et quartiers qualifiés de « sous-intégrés », les « Mapane » de Libreville, qui ne bénéficient pas des effets des réseaux d'assainissement, il est vrai peu étendus. Tandis que la mauvaise gestion des effluents de toutes sortes achève de polluer les nappes phréatiques où s'abreuvent tous ceux qui n'ont pas accès à une eau potable. En définitive, ce sont nos gestes apparemment anodins, mais répétés des milliers de fois, que dis-je des millions de fois, qui sont à l'origine des dysfonctionnements des zones humides et ont un impact sur la santé humaine.

- L'EAU, SOURCE DE VIE

L'eau est une ressource importante pour la vie, son caractère transversal à l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (ODD) n'en est que plus remarquable. Choisissons quelques exemples pour le démontrer. Le premier exemple est celui de l'ODD numéro 6 relatif à l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Les zones humides se définissent par la présence d'une eau permanente ou temporaire, apparente ou souterraine. Le Gabon qui reçoit plus de 2m d'eau par an baigne dans un réseau tentaculaire de fleuves et rivières dominé par l'Ogooué et ses affluents. Tout l'enjeu est d'amener cette eau là où les hommes en ont le plus besoin, c'est-à-dire dans les agglomérations humaines et de faire face aux coûts de son traitement et de sa distribution dans les foyers. Or, actuellement une frange importante de la population, en ville comme en milieu rural n'a pas accès de manière permanente à une eau potable. L'absence de réseaux d'assainissement est encore plus criarde, et rien ne laisse entrevoir une amélioration de la situation à brève échéance, au regard du retard pris par l'assainissement d'un certain nombre de bassins versant de

la capitale. L'explosion des ventes d'eau minérale ou de table à Libreville traduit à n'en point douter la défiance des consommateurs vis-à-vis d'une eau jugée à tort ou à raison à l'origine de certaines pathologies dont la recrudescence des calculs biliaires. Mon deuxième exemple est celui de l'ODD 2, lutte contre la faim. La lutte contre la faim touche à la dimension socio-économique des zones humides. Celles-ci représentent par leur biodiversité des milieux indispensables à l'équilibre alimentaire, à la subsistance des populations. Le poisson symbolise la fonction nourricière des cours d'eau et la pêche la clé de voûte de l'économie locale. Depuis longtemps, le cœur de Lambaréné bat au rythme de la pêche et du commerce de la carpe. Malheureusement c'est la « faim » qui a tendance à justifier les moyens d'appauvrissement des eaux en raison de pratiques de pêche qui ne favorisent pas la reproduction de la ressource. Car, nous savons qu'il n'existe pas de conservation qui vaille dans la misère financière ou physique. Mais la pauvreté n'explique pas tout. Loin d'une invasion de nos écosystèmes humides par le nombre (à titre de comparaison, le delta de l'Ogooué abrite 200 000 âmes, ceux du Niger et du Nil respectivement 36 et 40 millions d'habitants), le facteur surdéterminant la surexploitation des ressources halieutiques est le rythme insoutenable d'un commerce transfrontalier de produits de la pêche. Dans le delta de l'Ogooué, le « Sans nom », espèce exotique, naguère peu prise pour la consommation domestique, est victime de sa forte demande hors de nos frontières, car l'évolution des habitudes alimentaires a mis ce poisson à l'origine peu ragoutant au goût du jour notamment sous sa forme salée.

- POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU GABON

L'ODD numéro 7, Recours aux énergies renouvelables me fournit mon troisième exemple. « L'or blanc » chasse « l'or noir ». Ainsi se résume la transition énergétique en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serres qui concourent au changement climatique. Le Gabon dispose d'un potentiel en hydroélectricité conséquent pour répondre à ses besoins en énergie. Les barrages de FE2 sur l'Okano et des Chutes de l'impératrice sur la Ngounié en construction en sont la parfaite illustration. Deux autres projets de barrage sont à l'étude, Kingulé aval sur la Mbe et Ngoulmedzime sur le Como, devraient contribuer fortement au renforcement de la place des énergies propres dans la consommation électrique, au détriment des centrales thermiques au fuel dont les impacts sur l'environnement sont consi-

dérables. Quatrième exemple : Lutte contre le changement climatique. Les zones humides sont à la merci des aléas climatiques, soit à travers la rareté des précipitations ou par leur excès. La montée des eaux fait partie des scénarios redoutés dans la prédiction des effets liés au changement climatique notamment sur l'île Mandji, où la montée des eaux pourrait être préjudiciable aux établissements humains. Une enquête réalisée en 2017 dans le cadre de l'évaluation de Libreville aux effets du changement climatique a montré une très grande prévalence des maladies diarrhéiques et de dermatoses dans les bassins versants, c'est-à-dire dans les zones où l'assainissement laisse à désirer. Cinquième exemple : l'égalité des sexes. Nous avons appris des femmes qu'une société se juge aussi sur la place qu'elles y occupent. Le premier des droits de la femme est l'accès à un revenu. Dans les zones où l'on pratique la pêche, les femmes mènent souvent l'activité de mareyeuse. Mais en l'absence de moyens d'existence alternatifs viables, il faut veiller à ce que la commercialisation ou la transformation des produits de la pêche ne constitue une pression supplémentaire sur les ressources naturelles. Afin de casser les mécanismes d'exclusion qui touchent les femmes, depuis 2014 l'Etat unit ses efforts à ceux de la communauté internationale pour un appui durable à la gestion des zones humides. C'est ainsi que dans le cadre du Projet d'Appui à la gestion durable des zones humides critiques du Gabon (PAZH), il est financé des activités ayant un impact positif sur l'environnement à travers la production de revenus favorisant le développement durable, dans le domaine de l'écotourisme ou de la transformation des produits forestiers non ligneux, le moabi en l'occurrence.

- GESTION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

Il est cependant des ODD où les zones humides se retrouvent, si je puis dire instinctivement : ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre la faim. Le malheur veut que chaque jour, sous toutes les latitudes, des hommes souffrent de faim, sous les effets convergents du climat, de la crise, des guerres, de la défaillance des Etats, etc. Les zones humides ont un rôle multifonctionnel. Elles répondent à plusieurs besoins de l'homme. C'est pourquoi, il est indispensable de consolider les principes de gestion rationnelle des zones humides prônées par le traité qui protège cet écosystème, je veux dire la Convention de Ramsar sur les zones humides.

Par Faustin ONDAMBA OMBANDA*

*Enseignant-chercheur à l'UOB